

Tribunal d'appel des transports du Canada

2012-13

Rapport sur les plans et priorités

L'honorable Denis Lebel, C.P., député
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des
Collectivités

Table des matières

Message du Ministre.....	1
Section I : Survol de l'organisation.....	3
Raison d'être	3
Responsabilités	3
Résultats stratégiques et Architecture des activités de programme (AAP) .	4
Priorités organisationnelles	5
Analyse des risques.....	7
Sommaire – Rendement.....	7
Profil des dépenses.....	9
Section II : Analyse des activités de programmes par résultat stratégique .	10
Résultat stratégique	10
Activité de programme: Audience en révision et en appel	10
Faits saillants de la planification	11
Activité de programme: Services internes.....	12
Faits saillants de la planification	12
Principales données financières	13
États financiers prospectifs	14
Liste des tableaux supplémentaires.....	14
Section IV : Autres sujets d'intérêt.....	15
Coordonnées l'organisation.....	15

Message du Ministre



J'ai l'honneur de présenter le Rapport sur les plans et les priorités 2012-2013 du Tribunal d'appel des transports du Canada.

Le Tribunal est un organisme quasi judiciaire dont le rôle consiste à fournir un processus indépendant de révision de certaines mesures administratives et de certaines mesures d'application de la loi prises en vertu de la *Loi sur le Tribunal d'appel des transports du Canada*, la *Loi sur l'aéronautique*, la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, la *Loi sur la sûreté du transport maritime*, la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, la *Loi sur les transports au Canada*, la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* et la *Loi maritime du Canada*.

Le Tribunal se prononce sur des questions liées à la suspension ou à l'annulation de licences, de certificats et d'autres documents d'autorisation, à des ordres concernant la sécurité ferroviaire et à la gestion de sanctions administratives pécuniaires en vertu de diverses lois fédérales.

Le Tribunal tient ses audiences partout au Canada conformément aux règles d'équité procédurale et de justice naturelle. Il statue sur des questions qui ont une incidence immédiate sur les secteurs aéronautique, maritime et ferroviaire du pays, d'un océan à l'autre.

Les membres qui sont nommés possèdent une expérience précise en matière de transport ou une expérience en droit leur permettant d'examiner efficacement la multitude de questions dont le Tribunal est saisi. C'est grâce à son équipe que le Tribunal est devenu un organisme quasi judiciaire spécialisé en matière de transport et qu'il a rehaussé la crédibilité et la valeur de son processus décisionnel.

En 2012, le nombre d'audiences devrait augmenter de façon importante en raison de la situation économique, de la surveillance accrue des différents modes de transport sous réglementation fédérale et de l'élargissement du mandat du Tribunal attribuable à l'ajout du secteur maritime (la *Loi sur la sûreté du transport maritime* et le *Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires* pris en vertu de la *Loi sur la marine marchande du Canada*). Dans cette foulée, on observe une croissance du nombre de révisions de décisions concernant le refus de délivrer ou de modifier des documents marins.

Le recrutement et le maintien en poste de nouveaux employés à temps plein ainsi que des membres additionnels devant être recrutés pour répondre au mandat du Tribunal sont les deux principaux enjeux auxquels nous devons faire face au cours des prochaines années.

Heureusement, l'équipe actuelle est composée d'employés et de membres dévoués et professionnels qui forment une dynamique solide sur laquelle nous pourrions nous appuyer pendant les quatre prochaines années.

Je suis convaincu que le Tribunal d'appel des transports du Canada continuera d'être reconnu comme un chef de file dans son domaine, et ce, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

L'honorable Denis Lebel, C.P., député
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

Section I : Survol de l'organisation

Raison d'être

Le mandat et la compétence du Tribunal d'appel des transports du Canada (le « Tribunal ») sont prévus par la Loi sur le tribunal d'appel des transports du Canada. Le mandat principal du Tribunal, à titre d'organisme multimodal de révision, est de tenir des audiences en révision ou en appel à la demande des intéressés, relativement à certaines mesures administratives prises en vertu de diverses lois fédérales sur les transports.

Responsabilités

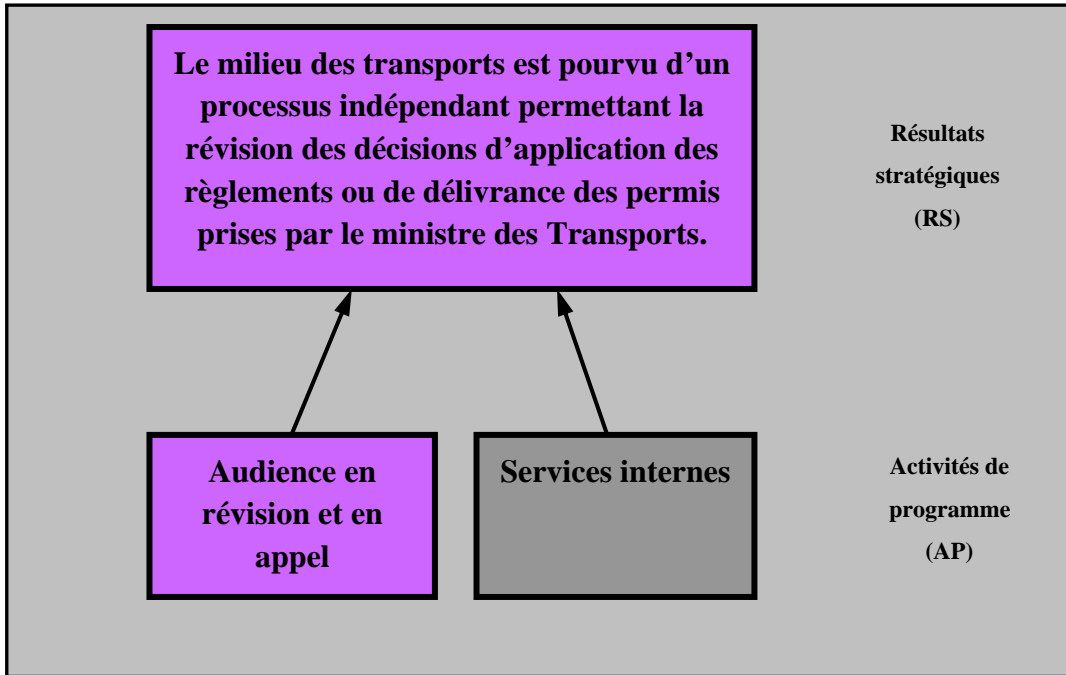
L'objectif du Tribunal est de pourvoir le monde des transports d'un processus indépendant permettant la révision des mesures d'application de la loi et des décisions portant sur la délivrance des licences, lesquelles sont prises par le ministre des Transports.

Les mesures d'application de la loi et les décisions portant sur la délivrance des licences, lesquelles sont prises par le ministre, peuvent comprendre l'imposition d'amendes, la suspension, l'annulation, le refus de renouveler, ou le refus de délivrer ou de modifier des documents d'autorisation pour raisons médicales ou autres.

La révision de ces décisions peut être faite à deux niveaux : une révision ou un appel. Les audiences sont tenues rapidement et simplement aux termes des règles d'équité et de justice naturelle.

À la suite d'une audience, le Tribunal peut, selon le cas, confirmer la décision du ministre, y substituer sa propre décision ou encore renvoyer l'affaire au ministre pour réexamen.

Résultats stratégiques et Architecture des activités de programme (AAP)



Priorités organisationnelles

Priorité	Type ¹	Résultats stratégiques et/ou activités de programmes
Tenir des audiences rapidement et sans formalisme.	Permanente	Le milieu des transports du Canada est pourvu d'un processus indépendant permettant la révision des décisions d'application des règlements ou de délivrance des permis prises par le ministre des Transports.
Description		
<p>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les postulants ont le droit d'avoir leurs cas entendus par un parti indépendant. <p>Plans en vue de donner suite à la priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les cas sont examinés promptement. • Nommer des Membres compétents pour les audiences. 		

Priorité	Type	Résultats stratégiques et/ou activités de programmes
Faire connaître davantage le Tribunal et accroître sa visibilité en ce qui concerne sa mission, son rôle et les résultats atteints.	Permanente	Le milieu des transports du Canada est pourvu d'un processus indépendant permettant la révision des décisions d'application des règlements ou de délivrance des permis prises par le ministre des Transports.
Description		
<p>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le milieu des transports doit être conscient que les mesures administratives ou de délivrance des permis prises contre eux peuvent être examinées par un processus 		

¹ Les différents types de priorités sont les suivants : priorité **déjà établie** – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité **permanente** – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité **nouvelle** – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR.

indépendant.

Plans en vue de donner suite à la priorité

- Renseignements sur le Tribunal accessibles en temps utile aux personnes non spécialisées dans le domaine du droit.
- Participation à des conférences et à des réunions d'associations professionnelles afin de favoriser l'engagement des citoyens et l'accès du public au programme du Tribunal.
- Promouvoir le programme du Tribunal lors d'événements publics.
- Établir et maintenir des partenariats avec le milieu des transports afin de répondre à divers besoins.
- Assurer la liaison avec d'autres tribunaux fédéraux.
- Reconcevoir le site Web du Tribunal.

Priorité	Type	Résultats stratégiques et/ou activités de programmes
Recruter de nouveaux Membres.	Permanente	Le milieu des transports du Canada est pourvu d'un processus indépendant permettant la révision des décisions d'application des règlements ou de délivrance des permis prises par le ministre des Transports.
Description		
<p>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le milieu des transports doit avoir la confiance que les mesures administratives ou de délivrance des permis sont examinées dans les meilleurs délais par un Membre compétent. <p>Plans en vue de donner suite à la priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier des sources potentielles pour recruter des nouveaux Membres. • Promouvoir l'opportunité de devenir Membre. 		

Analyse des risques

Les activités du Tribunal sont régies par les demandes externes; par conséquent, il ne peut que réagir et non planifier à cet égard. Le principal risque pour le Tribunal découle de la pression accrue qu'exercent sur ses ressources l'augmentation et l'imprévisibilité de sa charge, provenant principalement d'une croissance des procédures d'exécution dans le secteur marin.

Bien que la demande de services soit demeurée relativement stable, le Tribunal a eu à gérer les hausses croissantes de frais d'exploitation, notamment les allocations quotidiennes des conseillers, les salles d'audience, les sténographes judiciaires, les frais de déplacement, les mises à niveau de la technologie de l'information et les frais de traduction, tandis que son budget d'immobilisations est demeuré stable.

Un des risques les plus importants se rapporte au nombre de conseillers disponibles pour tenir des audiences et à l'ensemble de leurs connaissances. Pour exécuter son mandat et programme, le Tribunal doit pouvoir compter sur des conseillers qui possèdent les compétences et les talents relativement aux trois modes de transport ainsi qu'une expertise médicale.

Le Tribunal a mis en place de nombreuses stratégies pour atténuer ces risques potentiels. La stratégie inclut l'identification et la mise en œuvre d'économies au niveau des dépenses opérationnelles en technologie informatique et en traduction, par exemple. De plus, le Tribunal accroît ses efforts pour attirer des experts qualifiés du domaine des transports pour joindre le Tribunal en tant que Membre.

Sommaire – Rendement

Ressources financières (en millier de dollars)

2012-2013	2013-2014	2014-2015
1 412	1 412	1 412

Ressources humaines (équivalent temps plein – ETP)

2012-2013	2013-2014	2014-2015
12	12	12

Résultat stratégique : le milieu des transports est pourvu d'un processus indépendant permettant la révision des décisions d'application des règlements ou de délivrance des permis prises par le ministre des Transports.

Indicateurs de rendement	Cibles
% des décisions rendues à la suite d'une révision ou d'un appel dans les 90 jours suivant la demande d'audience.	100 % des décisions ont été rendues dans un délai de 90 jours.
% des conseillers qui ont reçu de la formation ou suivi des cours de perfectionnement.	100 % des conseillers ont reçu de la formation dans les 120 jours suivant la date de leur nomination.
% des employés du greffe qui ont reçu de la formation.	100 % des employés du greffe ont reçu de la formation au cours de l'année financière.
% des décisions publiées sur le site Web.	100 % des décisions sont publiées sur le site Web dans les 180 jours suivant la date de la décision.

Tableau récapitulatif de la planification

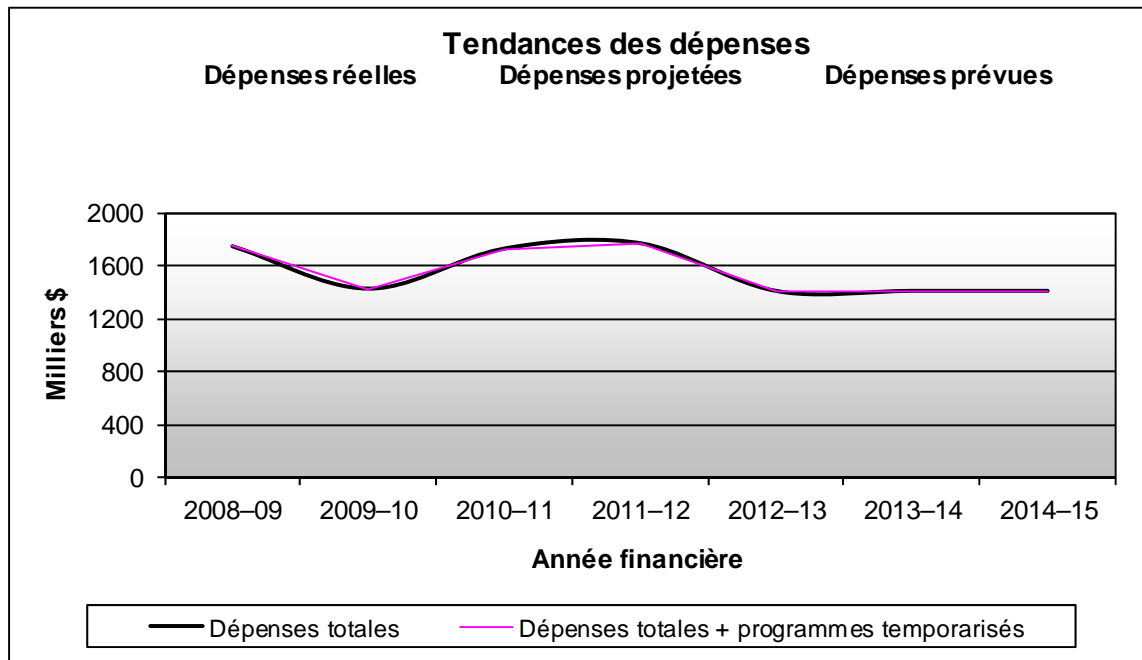
Activité de programme	Prévision des dépenses 2011-2012	Dépenses prévues			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		2012-2013	2013-2014	2014-2015	
Audience en révision et en appel	1 423	1 072			Un Canada sécuritaire et sécurisé
Total des dépenses prévues		1 072	1 072	1 072	

Tableau récapitulatif de la planification

Activité de programme	Prévision des dépenses 2011-2012	Dépenses prévues		
		2012-2013	2013-2014	2014-2015
Services internes	350	340		
Total des dépenses prévues		340	340	340

Profil des dépenses

Tendances au chapitre des dépenses ministérielles



Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir plus de renseignements sur les crédits organisationnels, veuillez consulter le [Budget principal des dépenses 2012-2013](#).

Section II : Analyse des activités de programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique

L'objectif stratégique du Tribunal est de fournir au milieu des transports canadien un processus de révision par un organisme indépendant concernant les mesures administratives ou les mesures d'application de la loi.

La seule activité du Tribunal est de fournir un processus indépendant de révision aux secteurs aéronautique, ferroviaire et maritime, permettant ainsi aux titulaires de document de faire entendre leur requête. Le Tribunal constitue le seul forum permettant aux titulaires de document d'avoir accès à un jugement indépendant régi par les principes de la justice naturelle. Il n'y a aucun chevauchement ou duplication du rôle du Tribunal avec le rôle d'autres organismes, comités, commissions ou tribunaux. Le Tribunal est tout particulier dans le secteur des transports, étant donné son rôle juridictionnel.

Activité de programme: Audience en révision et en appel

Description de l'activité de programme

Assure le fonctionnement d'un tribunal indépendant chargé de tenir des audiences pour les appels et de répondre aux demandes provenant du milieu des transports concernant la révision des décisions relatives à l'application des règlements ou à la délivrance des permis prises par le ministre des Transports aux termes des lois relatives au transport :

- Loi sur l'aéronautique (L.R., 1985, ch. A-2)
- Loi maritime du Canada (L.C. 1998, ch. 10)
- Loi sur la marine marchande du Canada (L.R.C. (1985), ch. S-9)
- Loi sur les transports au Canada (L.C. 1996, ch. 10)
- Loi sur la sûreté du transport maritime (L.C. 1994, ch. 40)
- Loi sur la sécurité ferroviaire (L.R.C. (1985), ch. 32 (4^e suppl.))
- Loi sur les ponts et tunnels internationaux (L.C. 2007, ch. 1)

À la suite d'une audience, le Tribunal peut, selon le cas, confirmer la décision du ministre, y substituer sa propre décision, ou encore renvoyer l'affaire au ministre pour réexamen.

Ressources financières (en milliers de dollars)

2012-2013	2013-2014	2014-2015
1 072	1 072	1 072

Ressources humaines (équivalent temps plein – ETP)

2012-2013	2013-2014	2014-2015
9	9	9

Résultats attendus de l'activité de programme	Indicateurs de rendement	Cibles
Avoir accès à un jugement indépendant régi par les principes de la justice naturelle.	Audiences tenues en temps opportun.	100 % des décisions sont rendues dans un délai de 90 jours.
Informier davantage le milieu des transports et les intervenants clés pour qu'ils comprennent mieux le mandat, les services et les décisions du Tribunal.	Renseignements sur le Tribunal accessibles en temps utile aux personnes non spécialisées dans le domaine du droit.	Continu
	Participer à des conférences et à des réunions d'associations professionnelles afin de favoriser l'engagement des citoyens et l'accès du public au programme du Tribunal.	Continu
	Promouvoir le programme du Tribunal lors d'événements publics comme les foires et les expositions.	Continu
	Établir et maintenir des partenariats avec le milieu des transports afin de répondre à divers besoins.	Continu
	Reconcevoir le site Web du Tribunal.	Site Web du Tribunal mis à jour d'ici le 31 mars 2013.

Faits saillants de la planification

Le Tribunal pourvoit le monde des transports d'un processus indépendant permettant la révision des mesures d'application de la loi et des décisions portant sur la délivrance des licences, lesquelles sont prises par le ministre des Transports. Le Tribunal vise à rendre ses décisions dans les 120 jours suivant une audience.

Activité de programme: Services internes

Description de l'activité de programme

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières (en milliers de dollars)

2012-2013	2013-2014	2014-2015
340	340	340

Ressources humaines (équivalent temps plein – ETP)

2012-2013	2013-2014	2014-2015
3	3	3

Résultats attendus de l'activité de programme	Indicateurs de rendement	Cibles
Fournir des Services internes au Tribunal d'une manière efficace	Les Services internes sont fournis selon les règlements du Conseil du Trésor	100 % des Services internes sont fournis selon les règlements du Conseil du Trésor

Faits saillants de la planification

En tant que micro-organisation, le Tribunal s'appuie fortement sur des tiers pour la fourniture de plusieurs de ses services internes. Au cours de cette année fiscale, un protocole d'entente (PE) avec Transports Canada a été établi pour formaliser une relation de service avec le Tribunal pour la fourniture de ressources humaines, gestion financière, comptabilité, contrats, gestion de la technologie de l'information et les services de sécurité. Le PE décrit clairement les rôles et responsabilités de chaque partie et permettra d'améliorer l'efficacité de la prestation de ces services spécifiques.

Section III : Renseignements supplémentaires

Principales données financières

État prospectif			
État condensé des opérations			
Pour l'exercice (prenant fin le 31 mars, 2012)			
(en milliers de dollars)			
	Variation en dollars	État prospectif 2012-2013	État prospectif 2011-2012
Montant total des dépenses	(\$361)	\$1 412	\$1 773
Montant total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net	(\$361)	\$1 412	\$1 773

État condensé de la situation financière			
Pour l'exercice (prenant fin le 31 mars, 2012)			
(en milliers de dollars)			
	Variation en dollars	État prospectif 2012-2013	État prospectif 2011-2012
Total des actifs	-	\$250	\$250
Total des passifs	-	\$400	\$400
Capitaux propres	-	(\$150)	(\$150)
Total	-	\$250	\$250

États financiers prospectifs

Des renseignements supplémentaires au sujet de l'État financier prospectif des opérations du Tribunal se trouvent sur le site Web du Tribunal d'appel des transports du Canada au www.tatc.gc.ca.

Liste des tableaux supplémentaires

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le Rapport sur les plans et priorités 2012-2013 est disponible sur le [site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada](#).

Section IV : Autres sujets d'intérêt

Coordonnées l'organisation

Tribunal d'appel des transports du Canada
333, avenue Laurier Ouest
Pièce 1201
Ottawa, Ontario, K1A0n5

Téléphone: 613-990-6906
Télécopieur: 613-990-9153
Courriel: info@tadc.gc.ca
Site Web: www.tadc.gc.ca